



21-2024

DELIBERATION N°8
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 12 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-quatre le 12 mars, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 8 mars 2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR, Elisabeth LAFANECHERE,

Absents excusés : Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : autorisation signature de l'avenant à la maîtrise d'œuvre pour la maîtrise OPC

Le Maire rappelle qu'il est indispensable d'avoir une mission OPC dans le cadre du marché construction et réhabilitation de commerce, auberge et création de 4 logements, ceci afin de coordonner les différents artisans dans la mise œuvre et la conduite des travaux.

Pour ce faire deux devis sont présentés :

VILLAREALE : 39300 € TTC

ARPEGE : 75938 € TTC

Une négociation a pu se faire avec WILLIAM VILLAREALE par rapport à sa première proposition.

Le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer le devis de WILLIAM VILLAREALE pour un montant de 39300 € TTC qui sera un avenant au contrat avec le cabinet Link.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer cet avenant avec la maîtrise d'œuvre.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 25/03/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 26 /03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240325-delib8bis-cm3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024